

# La Petite Tunisie

Dix-huitième année n° 932

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

Samedi, 30 Décembre 1905

## ABONNEMENT :

Un an Six mois  
Tunisie, Constantine et Tripolitaine 10 fr. — 6 fr.  
France et Algérie 12 » — 7 »  
Etranger 15 » — 8 »

DIX CENTIMES

Rédacteur en Chef Em. LACROIX

REDACTION & ADMINISTRATION  
TUNIS — Rue d'Italie et Rue Hannon 2, — TUNIS

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

## INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Fait divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

# MORT EN SON ABSENCE

La Petite Tunisie

à ses lecteurs, à ses amis.

## Mort en son absence

Parmi les êtres désopilants et baroques rencontrés dans ma vie, j'en ai connu un qui était né pendant l'absence de sa mère.

Un jour, il me révéla son secret.

Il avait été fait par sa tante. Un pendant à ce monstre d'état-civil, c'est Lacroix qui a trouvé moyen de mourir étant absent lui-même.

Le 6 Décembre au matin, il se réveillait cadavre. Une rumeur bourdonnait dans le charivari des couleurs de l'Office Tunisien (1) « Lacroix est failli ! »

Tout le monde l'a su. En un clin d'œil s'abaîrent sur lui et de partout, lettres et télégrammes. Quand on pense que Carneggie dépense des millions pour se rendre célèbre, alors qu'il suffit d'être mis en faillite !

Républicain, va ! mais, gare à l'humanité, aussi !

En route, pour le pilori, cet échafaud d'opprobre auquel il avait tant de fois lui-même cloué Millet.

Il ignorait d'où lui tombait cette tuile. Peu importe. C'était imprimé. Il ne disposait plus de sa signature, n'était plus électeur éligible, ne pouvait plus faire un député, un sénateur, ni un président de la République, tout au plus un colon et déchu du droit de porter le Nicham.

Heureusement que son nouvel avatar, ou avaro, secondant sa vertu l'avait insensibilisé contre les charmes des veaux et autres délicieuses entolinettes de Paris et de Tabarin, sans quoi, c'est le syndic qui eût « marché » par procuration.

Nous fûmes le voir chacun aimant à connaître le nom de son meurtrier et le mobile du jiu-jitsu homicide.

Nom et date fatidiques !

C'est d'abord, le jour même où fut déclarée la faillite de la croix du Vatican qu'avait été déclarée celle de son homonyme de la Petite Tunisie.

Pour le demandeur, c'était la maison Haymann Geismar et Lévy, fabricants de papiers.

(1) 2 rue Meyerbeer, à l'enseigne : *Passes Picard à Tunis ou pour un idiot.*

Voilà où mène la polémique « qui a tué par le papier périra par le papier » dit l'Evangile.

Que signifie ? comme s'intitule un *écho* historique et rosse de la *Tunisie Française*.

Jamais Lacroix n'avait eu de rapports directs avec cette maison, jamais on ne lui avait écrit d'avoir à payer, jamais il n'avait refusé, ni par écrit ni verbalement.

Il avait jadis, il y a trois ans, acheté, puis refusé avec acquiescement desdits fabricants, un stock de papier, par l'intermédiaire de leur agent tunisien Guttieres. De son propre chef, la maison remplaça ce papier par une qualité qui fut acceptée. Soudain l'imprimerie Picard propriétaire du local où était remise la marchandise, s'en empara violemment et sans droit. Un procès en dommages-intérêts en fait foi.

Le stock était en souffrance. Lacroix sollicita l'intervention de Guttieres auprès de la maison pour renvoyer le paiement à l'issue du procès qu'il fait à Picard.

Nous avons de nos yeux lu, chez M. Haymann, toute une correspondance abominablement calomnieuse de ce singulier agent, où il était dit, entre autres, qu'il était introuvable, de mauvaise foi, et sans domicile ni un sou au soleil.

Or, Guttieres a son bureau 2, rue Hannon, sur le même papier que la *Petite Tunisie*, dont le mobilier de valeur très supérieure à la misère de 620 francs pour lesquels on l'a mis en faillite et comprenant 320 francs de la première commande refusée et qu'il n'avait jamais dus,

MM. Haymann nous prouvèrent avoir envoyé à Guttieres une traite sur Lacroix à l'encaissement. Elle fut d'autant moins payée, qu'elle n'avait jamais été ni présentée, ni protestée.

La maison ainsi chauffée à blanc, ordonna à son contentieux de tirer à boulets rouges avec du papier bleu.

Une première sommation à Tunis, où Lacroix pour d'autres raisons avait dû s'y exterritorialiser juridiquement, arriva en son absence. L'enveloppe fut refusée selon la consigne. On ne lui dit jamais d'où elle était venue.

Le contentieux de MM. Haymann ne suivit pas sur cette adresse.

A Marseille, 29 rue Pavé d'A-

mour, domicile légal de Lacroix et où on l'assigna ensuite, rien ne parvint, alors qu'avant la date et après, Lacroix y a reçu tous les actes de Kalaâ-Djerda.

L'huissier de Marseille déposa en mairie. Le lieu du dépôt de toute la procédure est encore inconnu à cette heure, la mairie de Marseille n'a connu que l'assignation qu'elle a envoyée ces jours-ci.

Tout à coup, est à Paris, 26 rue Vivienne, où habita jadis un ami de Lacroix dont la manchette du journal porte l'adresse qu'on l'assigna à déclaration de faillite.

L'ami n'y habitait plus. Le concierge est nouveau et répondit : *Inconnu.* On fit « piquet » où nous retrouvâmes la pièce.

Or, la loi précise que la faillite doit être demandée au lieu du domicile où s'opéra la transaction, en l'espèce, Tunis et non sur des adresses tirées par les cheveux.

Le syndic, qui est aussi le protecteur de ses troyeux, en fut indigné et s'attaca énergiquement, dès le début, à faire rapporter la faillite à l'incompétence du tribunal de la Seine.

Inutile d'ajouter que Lacroix ne songeant qu'à écarer d'urgence, le malencoreux caca tombé sur son nom ne voulut même pas discuter la facture et régla d'emblée, à la fois, ce qu'il n'aurait dû qu'après une mise en demeure correcte, selon les usages commerciaux, et ce qu'il ne devait pas du tout.

Inutile aussi de dire que les explications avec la maison se déroulèrent en la plus parfaite courtoisie et prévenances réciproques et que c'est fort amicalement qu'elles soutinrent concert la procédure d'annulation.

Dans le délai minimum et pour ses étrennes, Lacroix a retrouvé sa signature, son honneur, sa vigueur civique, et l'autre.

Il n'y aura rien de changé, sauf les futures paidoiries de Bec d'oie, qui comprendront une anerie de moins...

Jacques BAHAR

*A partir d'aujourd'hui je reprends la direction de la Petite Tunisie que j'avais confiée depuis près de trois ans à M. Joseph Ganouna.*

*En conséquence je prie les correspondants du journal de m'adresser directement leurs correspondances.*

Em. L.

## Nos Echos

### Faillite rapportée

Le Tribunal de Commerce de la Seine, dans son audience du mercredi 27 courant, a purement et simplement annulé le jugement prononçant la faillite de notre rédacteur en chef, et dont il est parlé tout au long dans l'article de fond de ce jour.

C'est la suite naturelle et logique de cette succession absurde d'événements ayant motivé cette pseudo-disgrâce commerciale, uniquement imputable à la manière odieuse dont certains représentants de commerce de Tunis comprennent leurs devoirs.

Ils seront les premiers à payer les pots cassés.

### M. Pichon

Dimanche prochain, les élections pour le renouvellement triennal du Sénat battront leur plein dans toute la France.

Aux dernières nouvelles qui nous parviennent de Lons-le-Saunier, il s'avère que les électeurs jurassiens s'apprêtent à ménager à la candidature de M. Stéphen Pichon un succès sans précédent.

Nous en sommes d'ores et déjà heureux pour notre Résident Général, auquel nous adressons nos vives et sincères félicitations, avant la lettre.

### Feuilles d'automne

Nous avons reçu les premiers numéros des journaux suivants :

*L'Agriculteur Tunisien*, élégamment présenté, qui ne s'occupera que de la terre et de ses productions sous la direction de notre excellent confrère, M. Berlioz;

*Le Syndicaliste*, en Français et en Italien, dirigé par le citoyen Boisson, et dont la devise est : « Par et pour les ouvriers ! »

A ces deux nouveaux confrères nos meilleurs vœux.

### Notre feuilleton

La publication du *Mémoire* de M. Garrigues devant prendre fin la semaine prochaine, nous commencerons immédiatement le roman local impatientement attendu : « *Les mystères de Sinut* ».

### Au théâtre

M. de Vésine cède la main à d'autres.

Il n'a pas fait l'affaire moins encore que ses prédécesseurs.

Espérons que le prochain *munager* saura exercer la guigne attachée au poste de Directeur des Théâtre-Casino de Tunis.

### Millet péroro

La retraite offre des loisirs forcés, qu'il n'est parfois pas très facile de remplir.

C'est ainsi que M. René Millet, satrape détroné de toutes les Tunisies, fait des brochures plus ou moins compréhensibles, ou ébaubit les Yankees de ses périodes indigestes.

A présent, il s'est mis en tête de raser les Parisiens, et ce barbier nouveau-style réussit, paraît-il, à merveille, dans sa besogne de rasoir mécanique.

Pauvre gaga !

### Kalaâ-Djerda

Un journal local prétend qu'on ne parle plus de Kalaâ Djerda, et que, lui, se fait fort d'en parler sensationnellement, et à bref délai.

Notre confrère *les Cloches* ne dit pas une chose qui expliquerait son intrusion prometteuse dans cette affaire : c'est que ses tenants avec M. Targe suffiraient à justifier la fausse documentation de ce qu'il pourrait dire par la suite.

### L'utile et l'agréable

Où trouver les meilleures étrennes, les plus beaux cadeaux pour le jour de l'an, en même temps que les plus utiles.

La réponse unanime est : « Allez chez Orosdi-Back ! »

C'est là qu'on peut trouver, à meilleur marché, les plus jolis bibelots au « chic » le plus authentiquement parisien, les ingénieux jouets pour la plus grande joie des petits, en même temps que les cadeaux d'une indéfectible utilité.

Allez tous chez Orosdi-Back !

### LES

## Eaux à Tunis & l'épuration

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une étude sur la question des eaux à Tunis, due à la plume de M. Jacques Bahar.

Les lecteurs du *Journal*, du *Petit Journal* et de l'*Echo du Nord* de Lille, ont pu lire, tout récemment les chroniques élogieuses de M. Emile Gautier, sur le système d'épuration de toutes eaux découvert par M. Bahar.

Nous ne blesserons pas la modestie de notre ami et ancien collaborateur, en faisant ressortir sa profonde compétence en la matière.

Nous en avons pour garant, les approbations que son procédé a recueillies des savants les plus autorisés de Paris, la subvention que lui a accordée la Commission d'Examen de la Société d'Enseignement à l'Industrie Nationale, l'accueil de sa participation au concours de la Ville de Paris, un mois après la clô-

# Absinthe Supérieure Premier Fils

Hors Concours, Aug. Ducros, Agent - Tunis

ture en), (1) l'écroli d'une concession de la ville, sur les terrains de l'Usine de Clichy, après rapport unanimement favorable des Ingénieurs, ainsi que nombre d'appuis de haute référence scientifique, autant à Lille, qu'à Paris et ailleurs.

## LA RÉDACTION

I

Le but de la présente étude n'est pas de prôner un système d'épuration, qui serait, par hasard, le nôtre. C'est de soumettre à la Commission des Eaux nommée par la Conférence Consultative, à l'Administration compétente et au public tunisois, une série d'observations tirées de l'expérience. Elles seront susceptibles d'épargner au budget et à la population les mécomptes dont gémissent actuellement, presque toutes les villes d'Europe et d'Amérique.

Il est superflu de déclarer que c'est finalement notre procédé qui nous paraît le dernier mot du progrès. Sinon, pourquoi l'avoir inventé ? Aussi, n'est-ce pas sur ce point que porte notre étude.

Elle ne vise qu'à élucider les préjugés, les légendes qui enténébrent la question, — bref, tout ce que l'on peut dire avec désintéressement.

Nous comptons élargir ainsi, la liberté d'appréciation et de critique de nos lecteurs. Peu importe l'orientation que prendra cette liberté. L'essentiel est que les intéressés puissent se prononcer un jour en suprême connaissance de cause, ce qui ne s'est encore vu nulle part.

Tunis est triplement déshéritée sous le rapport des eaux. Elle manque d'eau alimentaire, les eaux d'égouts l'empoisonnent, celles du lac l'empoisonnent.

La population se lamente, les étrangers se rebutent, les pouvoirs publics s'alarment.

Cette calamité n'est pas de celles qu'une simple mesure législative ou des votes de crédits corrigent du jour au lendemain. La lenteur inévitable des travaux que comporte le remède, serait, à la rigueur endurée par tous, avec résignation.

Malheureusement le pivot du problème n'est pas là.

(1) Moyennant, bien entendu, la renonciation au prix, ce qui ne diminue pas l'exceptionnelle faveur.

Il est dans le choix du système le plus conforme aux besoins spécifiques de la localité.

Mais combien cette formule générale est encore loin des réalités ! Car le tout n'est pas de détenir la bibliothèque intégrale des catalogues, notices, brevets et ouvrages techniques existants, pour se créer une compétence. Encore faut-il posséder, au préalable, le critérium permettant de discerner la vérité de l'erreur ou de l'imposture, les chiffres sincères, des données très osées, la science précise, des billevesées ou de la réclame l'expérimentation personnelle, de la compilation ou des on-dit de seconde main et, en général la valeur des différents systèmes, rapportés aux conditions locales considérées.

La question est tellement ardue, que dans un très grand nombre de villes on la proclame insoluble. Dans d'autres, tous les systèmes n'ont abouti qu'à de ruineuses déceptions. Dans la plupart enfin, règne l'indécision, la méfiance et la torpeur.

Cet état d'ahurissement est même partagé par le plus grand nombre des détenteurs de procédés qu'ils préconisent tout de même. L'un d'eux qui achève actuellement d'engloutir une commandite d'un million et à qui nous en exposons techniquement la cause, nous dit brusquement : « Eh bien ! voulez-vous mon avis, à moi ? L'épuration, ça n'existe pas, j'en'y crois plus du tout ! »

Et il en est de même de tous ceux que nous avons confessés. Ignorance incroyable, déconcertante des éléments fondamentaux de leur profession et l'incapacité inconsciente de soutenir la moindre interrogation, sérieuse. A l'un d'eux nous demandions : « Vous dites dans votre notice que vous épurez l'eau jusqu'à 980/10. Quelle est donc votre unité scientifique de pureté ? Quelle est votre unité de pollution ? Cela existe-t-il ? Si vous entendez par là, la densité, soutiendrez-vous qu'une eau cristalline marquant fut-ce 1 degré Baumé peut ne pas être un horrible poison ? Si c'est le degré de toxicité, pourquoi ne le démontrez-vous pas par des expériences sur les animaux ? »

Qu'a-t-il répondu ?  
— « Ces chiffres sont purement figuratifs et pour le vulgaire, comme les municipalités. Les concurrents ne

sont pas plus avancés que nous et l'essentiel est de faire du commerce. »

Comment voudrait-on dans ces conditions, qu'une ville embarrassée, ne se cantonne dans l'indécision ou harcelée par ses habitants ne se précipite dans le système le plus notoire, le plus recommandé rien que pour en finir et abriter sa responsabilité derrière les précédents et les bévues de plus grands municipes ?

C'est ainsi que la loi du 15 février 1902 qui oblige les villes à fournir de l'eau potable est demeurée presque partout lettre morte.

On est placé entre la ruine par fausses manœuvres ou l'infection et la décadence par inertie.

Où est le vice profond ?  
Dan le fait que l'épuration est une science générale à peine naissante, et qu'à notre époque de spécialisation des talons, des professions et des attributions, elle est aux mains de spécialistes qui se la disputent avec acharnement, parce que c'est le seul domaine où les hommes de science pure, peuvent commencer à gagner décemment l'argent.

Il arrive à l'épuration de l'eau, qui est la plus grande partie de l'hygiène sociale, ce qui est arrivé à la criminalologie, autre science générale.

Celle-ci était jadis le monopole des criminologistes, magistrats et juriconsultes. Puis s'y vouèrent les médecins psychopathes, biologistes, anthropologistes etc., chacun la revendiquant en entier, jusqu'au jour où de leur discordes émergea le criminel embrassant la science générale de tous les compétiteurs en les excluant individuellement.

L'épuration qui est la criminalologie de la matière, suit la même évolution que celle de l'âme.

tant que l'eau n'était considérée que comme substance unitaire et invivable, il ne pouvait être question que de son adduction et elle ressortissait aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, mais dès que survint la bactériologie, révélatrice du complications et de les questions d'évacuation, les altérations apportées par l'industrie attirèrent les investigations vers l'intimité de la matière, on vit s'avancer le cerge des médecins, chimistes, mi-

crobiologistes, botanistes, agronomes, financiers, brasseurs d'affaires et charlatans.

Et la procession n'est pas close. Il coulera beaucoup d'eau contaminée dans les aqueducs avant que toutes les spécialités indispensables au quorum ne l'aient rejointe. Les plus précieuses sont même encore en dehors, sinon tenues délibérément à l'écart comme les biologistes, les physiologistes, les algologistes et d'autres.

On voit donc bien qu'avant de se légitimer comme industrie, l'épuration a besoin de s'identifier comme science. Or, c'est à peine si celle-ci débute dans le devenir. Elle n'a même pas de terminologie exacte.

Que signifie dès lors les « systèmes » les « procédés » sinon qu'un chimiste a voulu résoudre tout seul le problème par la chimie, un bactériologiste, par les microbes, un mécanicien par les pompes sans compter la kyrielle d'empiriques de brocanteurs plus ignorants que les carpes, lesquels les au moins connaissent l'eau, et venus se ruier sur cette nouvelle mine à actionnaires, discréditant dans l'œuf la science la plus idéaliste qu'aura enfantée pour des siècles, le génie humain.

Ce dont l'épuration a besoin, ce n'est pas des systèmes ou des procédés. Au contraire, tout ce qui porte et mérite ce nom, est fatalement illusoire, parce que toutes les eaux ayant leur individualité infinitésimale, il est faux qu'un seul et même système les puisse épurer uniformément. Ce n'est pas vrai.

la coordination de toutes les sciences même le croirait-on de la philosophie peut lui fournir, c'est un ensemble de principes s'équilibrant sur tout ce qui constitue une localité comme topographie, climatologie, mœurs, richesse avenir de la cité, ses conditions administratives, financières, immobilières commerciales et même politiques.

En un mot la manutention des eaux potables et résiduaires, qui sont la clef du citadinisme, comme la nutrition et la désassimilation le sont pour l'organisme individuel, cette manutention doit s'adapter sans trouble au rythme précipitant de la vie générale, dans toutes ses manifestations.

qu'en vertu d'amodiations passées par voie d'adjudication.

La location dont les formalités sont réglementées par un arrêté du premier ministre du 7 juin 1900 est nulle lorsqu'elle est consentie par quelques-uns des dévolutaires seulement.

(Tribunal de Tunis, 24 mai 1897; *Journal des tribunaux de Tunisie*, 1897, 355).

(Tribunal de Tunis, 2 novembre 1898; *Journal des tribunaux de Tunisie*, 1900 355).

Sur le troisième point :

Pour les raisons déjà déduites, la signature de Son Altesse le Bey et le visa de l'Administration des Habous sont inopérants pour donner valeur à un acte qui viole des décrets promulgués au *Journal Officiel Tunisien*.

Sur le quatrième point :

Il est de jurisprudence constante que les tribunaux français sont compétents. (Voir Zeis 694. Annotation A à la suite page 449, sous le n° 2).

Intervention de M. Lacroix  
A Messieurs les Présidents et juges,  
composant le tribunal  
civil de Tunis.

Nous poursuivrons cette étude par l'examen du problème de l'eau urbaine, la critique des systèmes en vogue et l'exposé des principes nouveaux auxquels nous sommes attaché.

En associant l'opinion publique à l'œuvre collective, nous entendons restreindre le champ des responsabilités des édiles et des pouvoirs publics, sans amoindrir leurs titres à la reconnaissance générale.

Quand une armée bien unie a gagné la bataille, c'est dans le général qu'on salue les vainqueurs.

(A. Suore) JACQUES BAHAR

## Compagnie du Gaz

et Régie co-intéressée

## DES EAUX DE TUNIS

Société Anonyme — Capital de 3.000.000 fr.  
63, rue Talibout. PARIS

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires sont informés qu'un acompte sur l'exercice 1905 de francs 10 nets, sera payé, à partir du 2 janvier prochain, contre remise du coupon n° 40.

### AVIS AUX OBLIGATAIRES

Messieurs les porteurs d'obligations quatre pour cent anciennes, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série, sont informés que le coupon au 1<sup>er</sup> janvier 1906 sera payé à partir du 2 janvier prochain, en francs 10 nets contre remise du coupon n° 29 pour la première série et de celui n° 27 pour la deuxième série.

28<sup>e</sup> tirage. — Obligation quatre pour cent anciennes (première série, jouissance janvier juillet).

740, 842, 879, 929.

27<sup>e</sup> tirage. — Obligations quatre pour cent anciennes (2<sup>e</sup> série, jouissance janvier juillet).

Titres sortis, numéros :

1069	111	1343	1428	1449	1580	1788
1867	193	1972	2066	2171	2862	2943
3054	3244	3368	3401	3526	3540	3558
3572	3710	410	3853			

(Les deux séries remboursables à 300 fr. nets d'impôt).

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations se feront à partir du 2 janvier prochain.

A Paris, chez MM. S. Propert et Cie, banquiers, 5, rue Saint-Georges;

A Tunis, à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'Administration

## Requête d'intervention

Dans une demande en nomination de sequestre

Pour : M. Emile Lacroix, publiciste demeurant à Marseille, résidant à Tunis, 2, rue Hannon.

Agissant aux présentes en vertu de l'article 1166 du Code civil comme exerçant les droits et actions de ses débiteurs, les dévolutaires du Habous de Kfar Djerid, pour le cas où ceux-ci ne les exerceraient pas ou pour le cas où ils se désisteraient ;

Ayant pour avocat d'assigner M. Vignole, qui est constitué et qui occupera sur la présente requête et suites :

Centre :

Premièrement. — 1<sup>o</sup> Touhami ben Saïd ben Taïb,

2<sup>o</sup> Abbès ben Ahmed ben Khilil,

3<sup>o</sup> Ali ben Ali,

4<sup>o</sup> Abbas ben Othman,

5<sup>o</sup> Mohamed Taïb ben Hadj Ahmed,

6<sup>o</sup> Mohamed ben Boudraf,

7<sup>o</sup> Naceur ben Saïd,

8<sup>o</sup> Amer Mohamed ben Abdallah,

9<sup>o</sup> Mohamed ben Belgacem,

10<sup>o</sup> Ali ben Gmerdi,

## FEUILLETON DE LA PETITE TUNISIE

### TRIBUNAL CIVIL DE TUNIS

**AFFAIRE**  
**Touhami ben Saïd ben Taïb**  
et autres  
contre **BELLOT** et autres

**MÉMOIRE**  
pour **TOUHAMI** et autres  
par **M. CH. GARRIGUES**  
avocat au barreau de La Rochelle  
**Conclusions des Demandeurs**  
(Suite)

Sur le deuxième point :

Il n'y a pas de pièces communiquées, et il y a procédure suivie de faux incident civil.

Son Altesse le Bey a pu contre-signer les actes dont s'agit, mais son sceau n'a à leur donner la vie et ne peut leur donner force obligatoire alors qu'ils violent ouvertement les décrets régulièrement promulgués et visés par la Résidence.

Supposant un acte aux termes duquel A vend ou loue à B ce qui appartient à C et sans le consentement de

C ; supposant en outre que cet acte soit soumis à la signature du Président de la République française qui, par erreur ou ignorance, y apposerait son seing. Cet acte pourrait-il être opposé à C, et B pourrait-il écarter la revendication de C sous le prétexte que l'acte consacrant sa spoliation est revêtu de la signature du Président de la République française ?

Les lois, comme la constitution, ont une autre portée, et pour anéantir les effets des lois sont nécessaires : encore ces lois d'abrogation n'ont elles aucun effet rétroactif.

Sur le quatrième point :

Les demandeurs ne peuvent que renvoyer le mokaddem à la lecture et à la méditation du décret du 31 juillet 1884, de l'article 20 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1885 et de la jurisprudence uniforme du tribunal de Tunis qui, même si ces décrets et loi n'existaient pas rendraient ledit mokaddem irrecevable en son moyen, le déclaratoire n'ayant pas été soulevé *in limine litis* (Tribunal de Tunis, 29 janvier 1894 et 8 mai 1895 pour ne citer que les derniers jugements).

Conclusions de l'Administration des Habous :

Sept demandeurs renoncent à leur demande et quatre ont reconnu le mal fondé de leurs prétentions ;

Les demandeurs ne précisent pas les dispositions du décret violé ;

Le contrat du 17 novembre 1903 auquel l'Administration des Habous a souscrit est revêtu de toutes les formes légales, son Altesse le Bey y ayant apposé son sceau ;

Lacroix ne leur a pas signifié d'intervention.

Discussion sur le premier point :

Nul ne plaide par procureur. M. Vignole n'a pas été désavoué et les affirmations de l'Administration sont par conséquent vaines et sans fondement si l'on considère les moyens fournis par les demandeurs à l'instance pendante.

Sur le deuxième point :

Les demandeurs ne peuvent être plus précis qu'ils ne le sont lorsqu'ils disent : Le décret du 1<sup>er</sup> décembre 1898 a été violé par le contrat du 17 novembre 1903.

Le département des Travaux publics est seul compétent pour connaître d'une pareille location, non l'Administration des Habous.

L'exploitation ne peut avoir lieu

# BRIQUETERIE MARCEANT

HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07  
Tuiles Arabes  
Briques à 6 trous et à 3 trous  
DALLES POUR CARRELAGE

## Mémoires

### Sensationnelles

Tout comme le *Matin* paye à coups de mille francs les Mémoires de Mary Audot et autres Footit, nous aussi avons pu nous assurer, moyennant un pont d'or, la publication des palpitants souvenirs de M. Haridel, Qui ne connaît, à Tunis, l'illustre M. Haridel?

Quinze ans de dix-cors blanchis sous le hallali continuel, et dont sommeil est perpétuellement troublé par de menaçantes cravaches conjugalement et fémininement maintenues?

Ces souvenirs pleins de vie devaient paraître à Bruxelles; mais la Belgique n'étant pas d'un climat apte à mûrir ce genre d'inflorescence, nous n'avons pu résister à la tentation de couper, dans les remembrances de M. Haridel les passages les plus mouvementés. Chacun se gaudira à la lecture de ces pages où l'auteur a mis toute la rancœur de ses protubérances frontales.

On verra, dès la première publication, comment les plénipotentiaires accueillent les maris trompés, surtout quand les *don Juan* travaillent sous leurs ordres...

Nous n'en dirons pas plus, de crainte de déflorer une œuvre vierge, bien qu'il y soit fort peu question de filles pubères, mais de femmes volages...

Après le Spectacle  
**AMERICAN BAR DU CASINO**  
ouvert toute la nuit  
SOUPERS FROIDS — THE — CHOCOLAT

## CHOC-NOTES

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 1 franc, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

La bonne foi et le journal de M. de Carnières n'ont évidemment jamais passé par la même porte...

La Tunisie Française a annoncé la déclaration de faillite de notre rédacteur en chef prononcée par surprise à Paris, avec une joie mal dissimulée.

Celle-ci ayant été rapportée, sous prétexte de termes un peu vifs, le journal des phosphatiers se refuse à publier la lettre que lui a adressée M La Croix. Nous nous passerons de son insertion.

Mais, par hasard, le coup ne serait-il pas venu de quelqu'un de son entourage, qu'il parle de notre découverte...

C'est ce que nous cherchons à établir car la justice va être saisie.

A l'occasion de la rupture du concordat l'archevêque de Tunis officiera lui-même demain à la grand' messe et tonitruera contre le gouvernement de la République qui s'apprête à supprimer la subvention de soixante mille francs que sert un protectorat bénévole pour l'affecter à une œuvre d'utilité publique. Allons demain écouter Monseigneur.

Lire prochainement  
**Les mystères de Sinut**

## Spectacles et Concerts

### CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend; un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données les mardi, jeudi samedi et dimanche; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre; un bar américain etc.

Après le Spectacle  
**AMERICAN BAR DU CASINO**  
ouvert toute la nuit  
SOUPERS FROIDS — THE — CHOCOLAT

**Au Piérontoni.** — Pour les quelques jours qu'il lui reste à passer à Tunis, le cirque Piérontoni nous sert merveilles sur merveilles. La femme serpent, Mlle Borza, la famille Paoli, acrobates prodigieux, etc

**Au Politeama.** — La Troupe Comique de M. Andrea Niccoli se surpasse elle-même depuis qu'elle est à Tunis, le rôle de « Stenterello », est très bien tenu par le Directeur de la Troupe. Nous noterons ses succès.

A vendre:  
Une Pompe à vin  
Très bon état  
S'adresser à l'Express-Imprimerie

Plus de mille approbations d'éminents professeurs et praticiens en médecine

## Hunyadi Janos

REPUTATION UNIVERSELLE  
Le type le plus parfait et le plus répandu des puifs salins. — Action sûre, prompt et efficace.

AVIS IMPORTANT  
Exiger l'étiquette portant le nom  
"Andréas Saxlehner"

PIANOS HARMONIUMS,  
ET Instruments de Musique  
Cés TIONFO  
1, rue d'Italie — TUNIS  
Vente, Location et Echange  
Vente à Sans de crédit, option à partir de 10 fr. par mois

## VIN, Eau-de-Vie

Du Domaine POTINVILLE  
**F. Bernet**  
23, rue d'Italie

Liqueurs de meques. — Eaux Minérales. — Livrées à domicile.

## INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lecot, Dentiste  
place de la Résidence Entrée : 1, rue de Rome

## Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI  
propriétaires  
5, rue de la Kasbah et la Place de la Bourse  
étage  
TUNIS

SERVICE A LA CARTE  
RPAS SUR COMMANDE  
Vraie Cuisine Italienne

## SPECIALITÉ DE AVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Roaff de Naples  
Vins du Piémont - Vin du Chianti  
Salon Réservés

## A LA RENOMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

## FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre  
" fine 1,00  
" ordinaire 0,75  
de la Maison Daninos de Sousse  
Colis postaux  
Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme  
Absinthe Orygée Supérieure PICHON  
Spécialité de lait desséché

Le géant Joseph Cohen

## HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes microbiocides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf, son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires au corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc  
Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défendre des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

## J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia  
TUNIS

## PIANOS BOISSELOT

Vente Location  
à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs  
à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYPE"  
300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

## Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché  
S'adresser à M. Mossé, Avocat.

**DENTIFRIGES**  
(Elixir, Poudre et Pâte)  
DES  
**BÉNÉDICTINS**  
DE  
**SOULAC**



A. SEGUIN, Bordeaux  
MEMBRE DU JURY  
HORS CONCOURS  
Expos. Universelle Paris 1900.

M. AVICE, 52, boulevard Bab Benat

## RAYMOND VALENSI

INGENIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Fousse, TUNIS  
Immeubles de rentes. Constructions industrielle et rurale. Arrosage, distribution d'eau  
Plans à forfait, Affaires, Projets

## M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey  
5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

## AUX PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol)  
20, Rue d'Italie — TUNIS  
Vente exclusive des

## CAFÉS VERTS ET TORRÉFIÉS

Sucre, Thé, Chicorée et Vanille  
La torréfaction se fait tous les jours, au moyen d'appareils perfectionnés et avec les plus grands soins.

Quelques-unes des Maladies qu'on guérit chaque jour au Cabinet Médical du Dr OLLIVIER, Rue de Rivoli, 33 (au 1<sup>er</sup> étage) Consultations de 1 à 3 h. ou par lettres (1 timbre pour réponse).



Alpècie ou chute des cheveux, Syphilis pustuleuse, Ophtalmie blennorrhag., Gale, Lupus, Impétigo, Chancre des lèvres, Sycoze, Mentagre, Pharyngites, Angines, Erythème, Lichen, Roséole, Gale et Pustules, Psoriasis guttata, Zone, Herpes circiné ou Trichophytie, Eczéma sec, Eczéma sec, Cystite ou Maladie vessie, Urticaire, Démangeaisons, Psoriasis variéux, Miliaria, Varicelle, Exostoses, Ulcères varicelleux, Miliaria, Eczéma unguéal, Cors aux pieds.

Les épuratifs du Dr Ollivier de Paris, tous ses merveilleux biscuits, dont l'efficacité est incomparable, sont les seuls approuvés par l'Académie nationale de médecine de France, autorisés par le gouvernement, admise dans les hôpitaux par décret spécial. Vote d'une récompense de 24.000 fr. Aucun autre remède ne possède ces témoignages officiels de supériorité, ces garanties uniques qui fixent la confiance des malades. Le traitement est agréable, secret économique. Il guérit mieux et dix fois plus vite que tous les autres systèmes, toutes les maladies secrètes et toutes celles de la peau. Brochure de 96 pages avec 2 biscuits gratuits (1 timbre). Rue de Rivoli, 33, au 1<sup>er</sup>, Consultations de 1 à 3 h. e par lettre.

## A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS — Avenue de la Marine 41  
Ancienne Maison Viguier  
**H. BONNET neveu, Successeur**  
Specialité de Vins de Table, renommés à la clientèle bourgeoise  
**VINS FINS**  
GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE  
Algérie, Espagne et Tunisie  
Expéditions dans l'Intérieur — Célébrité dans les Colonies — On porte à domicile  
Vente directe de Propriété

# MAGASIN GENERAL TUNIS

JEUX, JOUETS ET OBJETS FANTASIE  
pour ETRENNES

## CONFISERIE

Marrons glacés depuis 1,90 le 1/2 kilo — Chocolat à la crème et Pralines à 2,50 le 1/2 kilo — Dattes farcies à 1,90 le demi kilo — Fondants simples et fourrés — Chocolat pistache et aux amandes — Fruits confits — Papillottes — Dragées depuis 1,25 le demi kilo et au-dessus.

VISITEZ L'EXPOSITION - ENTRÉE LIBRE

Société Générale Pour la Fabrication de la Dynamite (Procédés et brevets Nobel) DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS Détonateurs, Mèches de sûreté. Prix très modérés

MAISON MODÈLE Avenue de la Marine Succursales : BIZERTE et SFAX Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants

TORRILHON ET C<sup>ie</sup> Seul Dépositaire des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE Société anonyme CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS Succursale de Tunis, Rue de Bone

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation Siège Social : MARSEILLE. — Agence de Tunis Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis

Grand Restaurant du Chianti A. SALVARELLI M. FEDERICI successeur TUNIS — Avenue de France — TUNIS

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE Société anonyme Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia

G<sup>de</sup> EPICERIE MODERNE Bron, Colliard & C<sup>ie</sup> (Ex-employés des Etablissements Gényevy) TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Chaux Hydrauliques et ciments de Tunisie Paul POTIN, à Potinville THÈMES Frères, à Hammam-Lif.

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunisie) Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie

La Compagnie accepte avec connaissances directs les marchandises à destination de Toulon, Cann, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St. Nazaire, Le Havre, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES J. BERTRAND & C<sup>ie</sup> Ancienne Maison AYMARD et THOMAS TUNIS Avenue de Carthage TUNIS

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs Siège social à Tunis Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte

MAISON DESPÉROUX FONDÉE EN 1888 El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroute FOURS A FEU CONTINU

MAISON P. ONESSA, ARTIFICIER 22, Avenue de la Marine. — TUNIS FARIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

G<sup>de</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS ANGLAISE ET VIENNOISE MM. WAGNER, ET C<sup>ie</sup>

LE MONDE Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie (Sous le contrôle de l'État) SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, Paris

Machines agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN Tunis — Place de la Gare Française — Tunis MASSEY HARRIS Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses Cultivateurs canadiens et Semoir

BOIS de chauffage charbons de bois, cardif, briquettes, etc.

OFFICE INTERNATIONAL Rue d'Allemagne, 4 TUNIS VICTOR TIMSIT Aîné, DIRECTEUR

Bureaux de l'États tunisiens autorisés par décret beylical du 13 Août 1878 et du 15 Juin 1887 BUREAUX: 12, rue de Hollande, 12 Tunis

HOTEL DE 1<sup>er</sup> ORDRE

TUNISIA-PALACE

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN -- JARDIN D'HIVER

Seul hôtel à Tunis avec ascenseur. Tout confort moderne